

Annexe A

Projets de collaboration pour appuyer le parcours des apprenantes et apprenants adultes

Aperçu

Dans le contexte du mandat du gouvernement de renforcer l'éducation aux adultes, la province explore des façons de promouvoir la collaboration qui soutiennent la prestation de programmes et services axés sur les apprenants. Nous estimons que l'amélioration du partenariat entre les secteurs permettra de simplifier les mécanismes d'aiguillage et de faciliter la mobilité et les transitions pour les apprenants.

Pour soutenir cet objectif, du financement supplémentaire est offert aux partenariats en éducation des adultes du ministère de l'Éducation (EDU). Ce financement est destiné à des projets visant à améliorer la collaboration dans le système d'éducation des adultes et à favoriser la prestation de programmes et services pour adultes plus coordonnés et axés sur les apprenants.

Cette occasion vise à soutenir l'état des lieux et le plan stratégique déjà élaborés par les partenariats et à renforcer les progrès accomplis, tout en tenant compte du contexte local de chaque région.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle et EDU accordent pour 2017-2018 un financement allant **jusqu'à 100 000 \$** par partenariat en guise de supplément aux projets prévus ou d'appui à de nouveaux projets pilotés par les partenariats.

Critères d'admissibilité des projets

Les propositions de projet doivent satisfaire aux critères suivants pour être admissibles à cette occasion de financement :

- Le projet proposé devrait être basé sur les constats de l'état des lieux et du plan stratégique, qui doivent être terminés selon les exigences de l'entente de paiement de transfert de 2016-2017.
- Le projet doit comprendre une collaboration entre plusieurs programmes ou services pour apprenantes et apprenants adultes.
 - Par exemple, la collaboration entre le Programme de formation linguistique pour adultes, les programmes crédités d'éducation des adultes, le programme Alphabétisation et formation de base, etc. au sein du partenariat ou entre partenariats.
- Le projet peut comprendre une collaboration entre les programmes et services fournis par les conseils scolaires ou inclure des partenariats ou une collaboration avec d'autres fournisseurs d'éducation et de formation des adultes et de services de la région en vue de faciliter le parcours et d'élargir la gamme des options des apprenantes et apprenants adultes.

- Par exemple, un fournisseur de programmes crédités d'éducation des adultes (conseil scolaire), en partenariat avec un fournisseur du programme Alphabétisation et formation de base communautaire ou collégial, un organisme d'établissement ou un fournisseur municipal du programme Ontario au travail.
- La proposition de projet doit être approuvée par le partenariat régional.
 - Les projets ou projets pilotes dont la mise en œuvre est limitée à certains conseils scolaires ou à certaines collectivités seront étudiés pourvu que le partenariat régional soit au courant de la soumission et l'appuie.
- Le projet proposé doit inclure une collaboration ou un engagement intersectoriel et/ou une collaboration interprogrammes ou interservices dans au moins un des trois domaines prioritaires suivants :
 1. La prestation flexible de programmes ou services pour adultes;
 2. Des services d'admission, d'évaluation et d'aiguillage coordonnés entre les programmes et services d'éducation des adultes; et/ou
 3. Des services de counselling, d'orientation et de planification de parcours pour adultes.

Utilisations possibles du financement :

- Amélioration ou expansion des projets proposés dans le cadre du plan stratégique soumis en novembre 2017 qui satisfont aux paramètres décrits dans le présent document.
- Nouveaux projets proposés associés aux paramètres décrits dans le présent document et basés sur les constats de l'état des lieux et du plan stratégique.
- Activités de liaison visant la création de partenariats intersectoriels (p. ex., avec des fournisseurs d'éducation des adultes ou d'autres partenaires communautaires pertinents).
- Coûts de perfectionnement professionnel et de formation afin de garantir que le personnel possède les connaissances et les compétences nécessaires à la prestation de services coordonnés aux apprenants adultes.
- Développement de ressources intersectorielles pour appuyer le personnel et les apprenants adultes.
- Coûts de recherche et d'analyse (p. ex., activités pour cartographier les services ou établir la portée d'une collaboration).
- Coûts administratifs additionnels associés au partenariat, dont :
 - Congés professionnels du personnel et/ou salaire/avantages sociaux du personnel supplémentaire nécessaire à la coordination du travail de partenariat étendu.
 - Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion engagés pour tenir des réunions et y assister, et/ou sensibiliser des partenaires autres que les conseils scolaires relativement aux trois domaines prioritaires.

Prochaines étapes :

- Les responsables des partenariats sont invités à présenter une demande de financement d'ici le **8 février 2018** au moyen du formulaire en ligne suivant, en français :

- https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfFnl3bMx74sq2vSwXeZHyguaSx4SYldIHk1ZpPx3SUymqZgw/viewform?usp=sf_link
- Ou en anglais :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd2Sh_NvR5Rt7Vq07cl6mr_V-jl7-0n03Y7VVZYmEtiFHZtXw/viewform?usp=sf_link
- Les projets multiples sont acceptables et encouragés. Chaque partenariat doit soumettre un formulaire distinct pour chaque projet.
 - Le financement total offert (pour tous les projets) s'élève à un maximum de 100 000 \$ par partenariat.
 - Le financement sera versé avant le 31 mars 2018.
 - Le financement sera fourni grâce à une modification à l'entente de paiement de transfert entre le partenariat et EDU. Le premier produit livrable sera un plan de travail détaillé et un budget indiquant comment les fonds seront utilisés.
 - Le financement doit être dépensé au plus tard le 31 août 2018.

Personne-ressource :

N'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'équipe pour discuter de vos idées.

Pour des renseignements additionnels ou des éclaircissements, veuillez écrire à Geneviève Brouyaux à l'adresse Genevieve.Brouyaux@ontario.ca.

Vous pouvez aussi communiquer (en anglais) avec :

- Taryn Pimento à l'adresse Taryn.Pimento@ontario.ca
- Pauline McNaughton à l'adresse Pauline.McNaughton@ontario.ca